



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commerce extérieur

Question écrite n° 9971

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur les conséquences de l'accord multilatéral sur l'investissement pour les activités culturelles en France et en Europe. L'AMI ayant pour objectif une stricte égalité de concurrence entre les différents investissements risque de mettre en péril les efforts consentis dans la dernière décennie pour protéger la diversité culturelle et la pluralité de création, d'édition et de diffusion. Il apparaît clairement que la ratification de l'AMI en l'état mettrait fin au concept d'exception défendue par l'Union européenne lors des négociations du GATT. Ainsi il ne serait plus possible de maintenir les quotas de diffusion d'oeuvres européennes. Or c'est aujourd'hui la seule solution pour garantir à chaque citoyen l'accès à la diversité culturelle. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position des négociateurs français sur le volet culturel de l'AMI.

Texte de la réponse

Dès sa prise de fonction, la ministre de la culture et de la communication a fait défendre, dans le cadre de l'OCDE, le respect des caractères spécifiques du champ culturel au regard des dispositions du projet d'accord multilatéral sur l'investissement (AMI). Il importe en effet que, dans tous les secteurs concernés, notamment ceux de l'écrit, de la musique, du patrimoine, de l'audiovisuel et de la propriété littéraire et artistique, puisse être préservée la politique culturelle mise en oeuvre par la France en accord avec les législations communautaires. Particulièrement sensible à l'émotion exprimée unanimement par tous les acteurs culturels, la ministre de la culture et de la communication confirme à l'honorable parlementaire qu'elle a, elle-même, sensibilisé ses partenaires de l'Union européenne sur les effets négatifs de ce projet d'accord pour la sauvegarde des identités culturelles des pays européens.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9971

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 1998, page 614

Réponse publiée le : 16 mars 1998, page 1481